



Relevé des décisions

Le présent document est un document de travail préliminaire destiné à l'usage des membres du Conseil d'administration et des services du Bureau. Seules les décisions du Conseil y figurent, sans précisions sur les circonstances de leur adoption, sauf dans les cas où elles ont été prises à la suite d'un vote formel. Les observations ou les réserves formulées par des membres ou des groupes, compte tenu desquelles ces décisions ont été adoptées, sont exposées en détail dans les procès-verbaux de la session.

Lorsqu'il est fait état, dans une publication ou un document du Bureau, d'une décision du Conseil d'administration, il convient de citer le document du Conseil ou le procès-verbal correspondant, mais non pas le Relevé des décisions.

L'ordre dans lequel les décisions sont indiquées dans le présent Relevé des décisions est celui de l'ordre du jour du Conseil d'administration. Toutes les décisions relatives à un même document ou à une partie déterminée d'un document sont groupées. La séance au cours de laquelle la décision a été prise ainsi que la base de cette décision et les références appropriées aux documents du Conseil d'administration sont indiquées entre parenthèses à la suite de la décision. Les décisions sont reproduites en entier, à l'exception de celles qui ont trait aux rapports du Comité de la liberté syndicale, pour lesquelles ne sont indiqués que les paragraphes du rapport sur lesquels les décisions en question sont fondées.

La table des matières est établie sous la forme d'un ordre du jour détaillé où le numéro du document du Conseil et ceux des paragraphes correspondants dans le Relevé des décisions apparaissent en face de chaque question.

Table des matières

<i>Question</i>	<i>Document</i>	<i>Titre de la question à l'ordre du jour</i>	<i>Paragraphes du relevé</i>
1	GB.285/1	Approbation des procès-verbaux de la 284^e session du Conseil d'administration	1
2	GB.285/2 GB.285/2(Corr.)	Propositions pour l'ordre du jour de la 93^e session (2005) de la Conférence internationale du Travail	2-3
3	GB.285/3	Fonctionnement de la Conférence internationale du Travail	4
4	GB.285/4 GB.285/4(Add.) GB.285/4/Add.2)	Faits nouveaux concernant la question de l'exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930	5
5	GB.285/5	Programme spécial de coopération technique pour la Colombie	6
6	GB.285/6	Programme de coopération technique renforcé pour les territoires palestiniens occupés	7
7		Suite à donner aux résolutions adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa 90^e session (2002)	8
	GB.285/7/1	<i>a)</i> Résolution concernant le tripartisme et le dialogue social	9-12
	GB.285/7/2	<i>b)</i> Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle	13
8	GB.285/8	Dispositions à prendre pour la désignation du Directeur général Rapport du bureau du Conseil d'administration	14-16
9	GB.285/9 (Parties I et II)	Rapports du Comité de la liberté syndicale 329 ^e rapport	17-19
10		Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration Premier rapport: questions financières	
	GB.285/10/1 GB.285/10/1(Add. & Corr.)	I. Programme et budget pour 2002-03	20
		II. Examen de l'article 18 du Règlement financier	21
		III. Désignation du Commissaire aux comptes	22-23
		IV. Rapport du Sous-comité du bâtiment	24-25
		V. Fonds pour les systèmes informatiques	
		<i>a)</i> Progiciel de gestion intégrée	26
		<i>b)</i> Dispositions financières pour le remplacement du système de votre électronique	27
		VI. Nominations au Comité des placements de l'Organisation internationale du Travail	28
		VII. Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales: autorisation d'accepter des contributions et des dons	29-30
		VIII. Centre international de formation de l'OIT Rapport de la 64 ^e session du Conseil du Centre	31
		IX. Utilisation de l'excédent 2000-01	32

<i>Question</i>	<i>Document</i>	<i>Titre de la question à l'ordre du jour</i>	<i>Paragraphe du relevé</i>
		X. Cadre d'évaluation de l'OIT	
		a) Evaluation du Programme focal pour la promotion de la Déclaration	33
		b) Evaluation du Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork)	33
		XI. Autres questions financières	
		a) Dispositions financières concernant une Réunion d'experts sur les normes du travail dans le secteur de la pêche	34
		b) Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2001	35
		c) Rapports du Corps commun d'inspection	35
		d) Dispositions financières concernant les examens sur place de certains projets de coopération technique par les membres du Conseil d'administration	36
	GB.285/10/2	Deuxième rapport: questions de personnel	
		I. Déclaration du représentant du personnel	37
		II. Amendements au Statut du personnel	37
		III. Dérogations au Statut du personnel	37
		IV. Stratégie en matière de ressources humaines: mise à jour	37
		V. Enquête sur les conditions d'emploi pour la catégorie des services généraux à Genève	38
		VI. Questions relatives aux pensions	39
		VII. Rapports de la Commission de la fonction publique internationale	40
		VIII. Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT	41
		IX. Autres questions relatives au personnel	41
11		Rapports de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail	
	GB.285/11/1	Premier rapport: questions juridiques	
		I. Remplacement du matériel de vote électronique et introduction de nouvelles technologies de l'information à la Conférence internationale du Travail	42
		II. Rôle de la Commission de vérification des pouvoirs	43
	GB.285/11/2	Deuxième rapport: normes internationales du travail et droits de l'homme	
		III. Ratification et promotion des conventions fondamentales de l'OIT	44
		IV. Amélioration des activités normatives de l'OIT: assistance technique et promotion	45
		V. Examen des activités des équipes multidisciplinaires en relation avec les normes	46
		VI. Deuxième session du Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime	47
		VII. Coopération avec la Banque asiatique de développement	48
		VIII. Autres questions	49

<i>Question</i>	<i>Document</i>	<i>Titre de la question à l'ordre du jour</i>	<i>Paragraphes du relevé</i>
12	GB.285/12	Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales Suivi du Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et examen des options relatives à la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration	50-51
13	GB.285/13	Rapport de la Commission de l'emploi et de la politique sociale I. Suivi de l'Agenda global pour l'emploi II. Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP): une évaluation de l'expérience acquise par l'OIT III. Le microfinancement au service de la création d'emplois et du développement des entreprises IV. Etude de faisabilité d'une Fiducie sociale mondiale	52 53 54 55
14	GB.285/14	Rapport de la Commission des activités sectorielles et techniques et des questions connexes I. Examen du Programme des activités sectorielles II. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles a) Réunion tripartite sur la promotion de bonnes méthodes de relations professionnelles dans le secteur du raffinage du pétrole et de la production de pétrole et de gaz (Genève, 25 février - 1 ^{er} mars 2002) b) Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications (Genève, 13-17 mai 2002) III. Rapport de la Réunion d'experts sur les conditions de travail et de vie des gens de mer à bord de navires immatriculés sur les registres internationaux (Genève, 6-8 mai 2002) IV. Autres questions Sûreté maritime: le point sur les travaux en cours et l'action de l'OIT concernant la sécurité portuaire	56 57 58 59 60
15	GB.285/15	Rapport de la Commission de la coopération technique	61
16	GB.285/16	Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation	62-64
17	GB.285/17	Institut international d'études sociales	65
18	GB.285/18 GB.285/18(Add.)	Rapport du Directeur général I. Avis de décès II. Progrès de la législation internationale du travail III. Administration interne	66-67 68 68
	GB.285/18/1	Premier rapport supplémentaire: avis relatifs aux décisions de la Conférence internationale du Travail a) Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975 Mémorandum du Bureau international du Travail b) Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001 Mémorandum du Bureau international du Travail	69 70

<i>Question</i>	<i>Document</i>	<i>Titre de la question à l'ordre du jour</i>	<i>Paragraphe du relevé</i>
19	GB.285/19	Rapports du bureau du Conseil d'administration Réclamation alléguant l'inexécution par le Mexique de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par neuf organisations de travailleurs	71
20	GB.285/20	Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation (Genève, 27-31 janvier 2003) Invitation d'organisations intergouvernementales Invitation d'organisations internationales non gouvernementales Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (Genève, 24-28 février 2003) Invitation d'organisations intergouvernementales Invitation d'organisations internationales non gouvernementales Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce (Genève, 7-11 avril 2003) Invitation d'organisations intergouvernementales Invitation d'organisations internationales non gouvernementales Réunion d'experts sur les normes du travail pour le secteur de la pêche (Genève, 2-4 septembre 2003) Ordre du jour Composition Colloque international des travailleurs sur le travail décent dans l'agriculture (Genève, 15-18 septembre 2003) Ordre du jour Composition Désignation de représentants du Conseil d'administration à diverses réunions Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation (Genève, 27-31 janvier 2003) Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi dans le secteur du tabac (Genève, 24-28 février 2003) Réunion tripartite sur les conséquences pour l'emploi des fusions et acquisitions dans le secteur du commerce (Genève, 7-11 avril 2003) Réunion tripartite sur les défis à relever et les chances à saisir par les services publics (Genève, 19-23 mai 2003) Cinquième Conférence sur le transport aérien dans le monde (Montréal, 24-29 mars 2003) Documents d'information GB.285/Inf.1 Programme des réunions pour le reste de l'année 2002 et pour 2003 GB.285/Inf.3 Demandes d'organisations internationales non gouvernementales désireuses d'être invitées à se faire représenter à la 91 ^e session (2003) de la Conférence internationale du Travail GB.285/Inf.2 Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues	72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89

Première question à l'ordre du jour

**Approbation des procès-verbaux de la 284^e session
du Conseil d'administration**

1. Sous réserve des corrections reçues, le Conseil d'administration a approuvé les procès-verbaux de sa 284^e session. (Première séance; GB.285/1, paragraphe 3; et déclaration du porte-parole du groupe des travailleurs.)

Deuxième question à l'ordre du jour

**Propositions pour l'ordre du jour de la 93^e session (2005)
de la Conférence internationale du Travail**

2. Le Conseil d'administration a examiné les propositions concernant l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail et a décidé que le document soumis à la 286^e session (mars 2003) du Conseil d'administration devrait contenir des propositions détaillées sur les six sujets présentés dans le document GB.285/2, précédées d'un résumé de la discussion de la 285^e session (novembre 2002). Il a décidé d'ajouter une septième question sur l'emploi/le chômage des jeunes, soit pour une discussion générale soit pour une discussion générale fondée sur une approche intégrée. Le document devrait examiner les répercussions pour l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail de l'approche intégrée des activités normatives. (Première séance; GB.285/2, paragraphe 21).
3. Le Conseil d'administration a proposé d'approfondir les recherches sur les questions suivantes en vue de préparer des propositions y relatives pour l'ordre du jour de futures sessions de la Conférence internationale du Travail:
 - emploi et vieillissement;
 - une approche intégrée du travail dans les ports;
 - temps de travail;
 - prévention du harcèlement sexuel sur le lieu de travail;
 - dialogue social.

(Première séance; GB.285/2, paragraphe 21.)

Troisième question à l'ordre du jour

**Fonctionnement de la Conférence internationale
du Travail**

4. Le Conseil d'administration est parvenu à un consensus sur les points suivants:
 - a) aucune décision pertinente ne pouvant être prise à la 285^e session (novembre 2002) du Conseil d'administration, il ne sera pas introduit de changement important lors de la 91^e session (2003) de la Conférence internationale du Travail;

- b) des consultations seront organisées avec tous les groupes représentés au Conseil d'administration en automne 2003, avant la présentation d'un document à la 288^e session (novembre 2003) du Conseil d'administration; les suggestions des groupes, sous-groupes ou gouvernements individuels devraient parvenir au Bureau le plus rapidement possible, de préférence avant la fin du mois de janvier 2003, afin qu'elles puissent être prises en considération dans les consultations ultérieures;
- c) les consultations informelles convenues par la Conférence internationale du Travail sur les méthodes de travail de sa Commission de l'application des normes auront lieu dans le courant de la troisième semaine de février 2003;
- d) les positions pratiques pour l'examen, lors de la 91^e session (2003) de la Conférence internationale du Travail, du rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail seront examinées par la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail lors de la 286^e session (mars 2003) du Conseil d'administration.

(Sixième séance; GB.285/3, déclaration du représentant du Directeur général et conclusions du Président.)

Quatrième question à l'ordre du jour

Faits nouveaux concernant la question de l'exécution par le gouvernement du Myanmar de la convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930

5. Le Conseil d'administration a pris note du rapport et du résumé de la discussion fait par le Président. (Deuxième séance; GB.285/4, GB.285/4(Add.) et GB.285/4(Add.2).)

Cinquième question à l'ordre du jour

Programme spécial de coopération technique pour la Colombie

6. Le Conseil d'administration a pris note du rapport. (Troisième séance; GB.285/5.)

Sixième question à l'ordre du jour

Programme de coopération technique renforcé pour les territoires palestiniens occupés

7. Le Conseil d'administration a pris note du rapport. (Quatrième séance; GB.285/6.)

*Septième question à l'ordre du jour***Suite à donner aux résolutions adoptées
par la Conférence internationale du Travail
à sa 90^e session (2002)**

8. A la suite des vives réserves émises par les groupes des employeurs et des travailleurs, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général d'arrêter la distribution de la publication intitulée «Manuel des médias: comment contrôler communication et presse» afin de permettre des consultations approfondies avec les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de même qu'avec les coordonnateurs régionaux du groupe gouvernemental pour préparer une version révisée du manuel. (Sixième séance, déclaration du Président.)

**a) Résolution concernant le tripartisme
et le dialogue social**

9. Le Conseil d'administration a invité le Directeur général lorsqu'il communiquera le texte de la résolution aux gouvernements des Etats Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations d'employeurs et de travailleurs, à appeler leur attention sur le paragraphe 1 de son dispositif et à demander aux gouvernements et aux partenaires sociaux concernés des informations sur les mesures prises par eux pour mettre en œuvre les recommandations qui y sont contenues. (Sixième séance; GB.285/7/1, paragraphe 4.)

10. Le Conseil d'administration a invité le Directeur général à:

- a) tenir pleinement compte de la résolution lors de la préparation des activités futures de l'OIT et, en particulier, à établir un plan d'action, dans le cadre des ressources disponibles, pour renforcer le travail des divers secteurs de l'OIT, au siège comme dans les régions, de façon à faire en sorte que les objectifs stratégiques soient concrétisés par l'intermédiaire du tripartisme et du dialogue social durant la période biennale en cours et la période biennale 2004-05, conformément au Cadre stratégique pour la période 2002-2005;
- b) veiller à ce que les rapports définitifs sur l'exécution du programme pour la période biennale en cours et pour la prochaine période biennale fournissent des informations détaillées sur la manière dont la résolution et son suivi sont mis en œuvre dans l'ensemble de l'OIT et de ses bureaux, y compris, en particulier, la manière dont les divers secteurs de l'OIT au siège comme dans les régions contribuent à faire en sorte que les objectifs stratégiques soient concrétisés par l'intermédiaire du tripartisme et du dialogue social; et
- c) étudier la possibilité de proposer le tripartisme et le dialogue social comme une question à inscrire pour une discussion générale à l'ordre du jour d'une future session de la Conférence internationale du Travail.

(Sixième séance; GB.285/7/1, paragraphe 39.)

11. Concernant les directives sur la coopération entre l'OIT et les acteurs non étatiques visant à favoriser les activités en faveur du travail décent (dont il est question au paragraphe 38 du document GB.285/7/1), le Conseil d'administration a décidé que celles-ci devraient être mises au point en consultation avec les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de même qu'avec les coordonnateurs régionaux du groupe gouvernemental. (Sixième séance; déclaration du Président.)

12. A propos de l'intervention faite par le coordonnateur régional pour l'Europe occidentale et appuyée par tous les autres groupes régionaux sur la marginalisation apparente du groupe gouvernemental, le Conseil d'administration a affirmé sa conviction que le tripartisme implique que les sensibilités des trois groupes doivent être prises en considération. (Sixième séance; déclaration du Président.)

b) Résolution concernant le travail décent et l'économie informelle

13. Le Conseil d'administration a pris note du rapport et a exprimé le vœu d'être tenu informé des progrès réalisés. (Sixième séance; GB.285/7/2.)

Huitième question à l'ordre du jour

Dispositions à prendre pour la désignation du Directeur général

Rapport du bureau du Conseil d'administration

14. Le Conseil d'administration a confirmé que l'élection du Directeur général aurait lieu lors de sa 286^e session (mars 2003). (Quatrième séance; GB.285/8, paragraphe 3.)
15. Le Conseil d'administration a confirmé que les Règles adoptées en 1988 et reproduites en annexe au document GB.285/8 seraient appliquées à la désignation. (Quatrième séance; GB.285/8, paragraphe 4.)
16. Le Conseil d'administration a précisé que les candidatures, présentées par un Etat Membre de l'Organisation ou par un membre du Conseil d'administration, devraient pour être prises en considération, être reçues par le Président du Conseil au plus tard le lundi 24 février 2003 à 11 heures. (Quatrième séance; GB.285/8, paragraphe 5.)

Neuvième question à l'ordre du jour

Rapports du Comité de la liberté syndicale

329^e rapport

17. Le Conseil d'administration a pris note de l'introduction au rapport. (Troisième séance; GB.285/9 (Partie I), paragraphes 1-159.)
18. Le Conseil d'administration a adopté les recommandations formulées aux paragraphes 174 (cas n° 2153: Algérie); 184 (cas n° 2131: Argentine); 193 (cas n° 2157: Argentine); 216 (cas n° 2188: Bangladesh); 281 (cas n° 2090: Bélarus); 298 (cas n° 2140: Bosnie Herzégovine); 315 (cas n° 2150: Chili); 356 (cas n° 2172: Chili); 384 (cas n° 1787: Colombie); 399 (cas n° 1948 et 1955: Colombie); 417 (cas n° 1962: Colombie); 447 (cas n° 2068: Colombie); 479 (cas n° 2097: Colombie); 492 (cas n° 2190: El Salvador); 511 (cas n° 2201: Equateur); 534 (cas n° 2123: Espagne); 548 (cas n° 2133: ex-République yougoslave de Macédoine); 566 (cas n° 2176: Japon); 652 (cas n° 2177 et 2183: Japon); 687 (cas n° 2198: Kazakhstan); 697 (cas n° 2175: Maroc); 706 (cas n° 2163: Nicaragua);

721 (cas n° 2205: Nicaragua); 739 (cas n° 2195: Philippines); 764 (cas n° 2181: Thaïlande); 778 (cas n° 2079: Ukraine); 798 (cas n° 2174: Uruguay); 817 (cas n° 2154: Venezuela); et 831 (cas n° 2184: Zimbabwe). (Troisième et quatrième séances; GB.285/9 (Partie I) et (Partie II).)

19. Le Conseil d'administration a adopté l'ensemble du document. (Quatrième séance; GB.285/9 (Partie I et Partie II).)

Dixième question à l'ordre du jour

Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration

Premier rapport: questions financières

I. Programme et budget pour 2002-03

20. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphes 1-8.)

II. Examen de l'article 18 du Règlement financier

21. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphes 9-32.)

III. Désignation du Commissaire aux comptes

22. Le Conseil d'administration a approuvé la procédure de sélection et de nomination du Commissaire aux comptes énoncée à l'annexe I du document GB.285/PFA/3. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphe 44.)

23. Le Conseil d'administration a approuvé le renouvellement de la nomination du titulaire du poste de Contrôleur et Vérificateur général des comptes du Royaume-Uni et du titulaire du poste de Contrôleur et Vérificateur général adjoint des comptes du Royaume-Uni aux postes de Commissaire aux comptes et Commissaire aux comptes adjoint, respectivement, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} avril 2004 et est convenu que la procédure présentée dans l'annexe I au document GB.285/PFA/3 devrait être appliquée à compter du 1^{er} avril 2008. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphe 45.)

IV. Rapport du Sous-comité du bâtiment

24. Le Conseil d'administration a:

- 1) félicité M. Boracino pour la qualité de son projet; exprimé son souhait de poursuivre le projet conformément à l'estimation de 1 850 000 dollars E.-U. et de ne pas dépasser le maximum fixé par le Conseil d'administration en mars 2002; demandé que le résultat de l'évaluation de l'appel d'offres pour la construction du bâtiment soit soumis pour décision à la prochaine session du Conseil d'administration, en mars 2003;
- 2) donné pour instruction au Directeur général:

- a) de continuer à négocier avec les autorités suisses compétentes et d'obtenir d'urgence des explications concernant les plans dénommés «Le Jardin des Nations» et «La campagne du Grand Morillon»;
- b) si nécessaire, d'informer les autorités concernées du désir du BIT de pouvoir conserver une flexibilité totale en ce qui concerne les droits à bâtir qui sont attachés à ses propriétés, y compris pour d'éventuelles extensions du siège ou la construction de nouveaux bâtiments;
- c) de produire une proposition détaillée pour la rénovation et l'utilisation des espaces internes du bâtiment du BIT, en prenant en compte les normes suisses et européennes concernant la sécurité incendie et d'autres mesures de sécurité, ainsi qu'un projet d'utilisation des espaces tenant compte des nouvelles technologies, de l'ergonomie et des dispositions en matière d'espaces paysagers, comprenant des détails chiffrés relatifs aux coûts, au nombre de personnes travaillant dans le bâtiment et aux étapes, en précisant s'il s'agit de la mise en conformité ou de la redéfinition de l'utilisation des espaces à disposition.

(Septième séance; GB.285/10/1, paragraphe 53.)

25. Le Conseil d'administration a accepté que le coût additionnel de 383 000 francs suisses (216 300 dollars E.-U.) pour la construction du bâtiment temporaire soit imputé sur le Fonds pour le bâtiment et le logement. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphe 54.)

V. Fonds pour les systèmes informatiques

a) *Progiciel de gestion intégrée*

26. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphes 55-58.)

b) *Dispositions financières pour le remplacement du système de vote électronique*

27. Le Conseil d'administration, ayant approuvé le transfert proposé de fonds provenant de l'excédent pour 2000-01 au Fonds pour les systèmes informatiques, a approuvé l'utilisation d'une somme allant jusqu'à 600 000 dollars E.-U. prélevée sur ce fonds pour financer le remplacement du système de vote électronique et développer encore la technologie de l'information à la Conférence. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphe 63.)

VI. Nominations au Comité des placements de l'Organisation internationale du Travail

28. Le Conseil d'administration a approuvé le renouvellement des nominations de M. Yves Oltramare, du Baron Sirtema van Grovestins et M. Jean-Pierre Cuoni comme membres du Comité des placements de l'Organisation internationale du Travail pour une nouvelle période de trois ans, arrivant à expiration le 31 décembre 2005. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphe 67.)

VII. Questions financières relatives à l'Institut international d'études sociales: autorisation d'accepter des contributions et des dons

29. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphes 68-72.)

30. Le Conseil d'administration a décidé d'accepter ces contributions et dons. (Septième séance; GB.285/10/1(Add et Corr.), paragraphe 1.)

VIII. Centre international de formation de l'OIT

Rapport de la 64^e session du Conseil du Centre

31. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphes 73-95.)

IX. Utilisation de l'excédent 2000-01

32. Le Conseil d'administration a décidé:

- que la part de l'excédent alloué à la session maritime de la Conférence internationale du Travail devra être ramenée à 900 000 dollars E.-U.;
- que cette somme, vu qu'elle servira à la mise au point d'une approche intégrée de l'activité normative, devra être affectée à la rubrique des normes internationales du travail (rubrique 3 de l'annexe I du document GB.285/PFA/9);
- que la part de l'excédent affectée au Fonds pour le bâtiment et le logement devra être ramenée à 2 750 000 dollars E.-U.;
- que la part de l'excédent affectée à la réponse aux crises et aux situations d'urgence devra être portée à 8 millions de dollars E.-U.;
- qu'il convient d'allouer 2 900 000 dollars E.-U. à une nouvelle rubrique qui servira à donner suite à la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée par la Conférence à sa 90^e session (2002).

(Septième séance; GB.285/10/1, paragraphes 118-122.)

X. Cadre d'évaluation de l'OIT

a) *Evaluation du Programme focal pour la promotion de la Déclaration*

b) *Evaluation du Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement (SafeWork)*

33. Le Conseil d'administration a invité le Directeur général:

- à appliquer dans les travaux futurs du BIT le cadre d'évaluation décrit dans le document GB.285/PFA/10;
- à prendre en considération les conclusions figurant dans le document GB.285/PFA/11, ainsi que les délibérations de la commission, pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme focal pour la promotion de la Déclaration;

- à tenir compte des conclusions figurant dans le document GB.285/PFA/12, ainsi que des délibérations de la commission, pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme focal sur la sécurité et la santé au travail et sur l'environnement.

(Septième séance; GB.285/10/1, paragraphes 141-143.)

XI. Autres questions financières

a) *Dispositions financières concernant une Réunion d'experts sur les normes du travail dans le secteur de la pêche*

34. Le Conseil d'administration, ayant approuvé la composition proposée de la Réunion d'experts sur les normes du travail dans le secteur de la pêche, a décidé que le coût de cette réunion, estimé à 85 000 dollars E.-U., serait financé par des économies de coûts identifiées dans les crédits prévus pour les réunions sectorielles dans la partie I du programme et budget pour 2002-03. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphe 146.)

b) *Rapport du Corps commun d'inspection des Nations Unies sur ses activités pendant l'année se terminant au 31 décembre 2001*

c) *Rapports du Corps commun d'inspection*

35. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Septième séance; GB.285/10/1, paragraphes 147-150.)

d) *Dispositions financières concernant les examens sur place de certains projets de coopération technique par les membres du Conseil d'administration*

36. Le Conseil d'administration, ayant approuvé la proposition de la Commission de la coopération technique, a décidé que le coût de l'examen lors du biennium 2002-03, estimé à environ 15 000 dollars E.-U., serait financé à partir des économies réalisées dans la partie I du programme et budget pour 2002-03. (Septième séance; GB.285/10(Add. et Corr.), paragraphe 2.)

Deuxième rapport: questions de personnel

I. Déclaration du représentant du personnel

II. Amendements au Statut du personnel

III. Dérogations au Statut du personnel

IV. Stratégie en matière de ressources humaines: mise à jour

37. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Septième séance; GB.285/10/2, paragraphes 1-33.)

V. Enquête sur les conditions d'emploi pour la catégorie des services généraux à Genève

38. Le Conseil d'administration, ayant approuvé l'augmentation du barème des traitements et des indemnités des fonctionnaires de la catégorie des services généraux et les amendements au Statut du personnel présentés dans les annexes I et II du document

GB.285/PFA/17, a décidé que le coût estimé à environ 970 000 dollars pour la période biennale 2002-03 serait financé en premier lieu par des économies réalisées dans la partie I du budget, étant entendu que, si cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres moyens de financement à un stade ultérieur de la période biennale. (Septième séance; GB.285/10/2, paragraphe 37.)

VI. Questions relatives aux pensions

39. Le Conseil d'administration a noté qu'aucun document n'était présenté au titre de cette question. (Septième séance; GB.285/10/2, paragraphe 38.)

VII. Rapports de la Commission de la fonction publique internationale

40. Le Conseil d'administration, sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies:

- a) a accepté les recommandations de la CFPI concernant les prestations suivantes:
 - i) une augmentation du barème des traitements de base minima;
 - ii) une augmentation consécutive de l'indemnité pour mobilité et difficulté des conditions de vie et de travail ainsi que des versements à la cessation de service, pour le personnel de la catégorie des services organiques et des catégories supérieures, à compter du 1^{er} mars 2003;
 - iii) une augmentation du montant maximum de l'indemnité pour frais d'études et du montant maximum des dépenses remboursables des fonctionnaires qui satisfont aux conditions requises dans certains lieux d'affectation, à compter de l'année scolaire en cours au 1^{er} janvier 2003;
- b) a autorisé le Directeur général à donner effet au BIT, au moyen d'amendements au Statut du personnel (le cas échéant), aux mesures visées à l'alinéa a), sous réserve de leur approbation par l'Assemblée générale; et
- c) a approuvé le financement de l'augmentation du barème des traitements de base minima pour le personnel de la catégorie des services organiques, estimé à environ 3 228 000 dollars E.-U. pour la période biennale 2002-03, en premier lieu par des économies réalisées au titre de la partie I du budget ou, si cela s'avère impossible, en l'imputant à la partie II du budget (dépenses imprévues). (Septième séance; GB.285/10/2, paragraphe 54.)

VIII. Questions relatives au Tribunal administratif de l'OIT

IX. Autres questions relatives au personnel

41. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Septième séance; GB.285/10/2, paragraphes 55-56.)

*Onzième question à l'ordre du jour***Rapports de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail*****Premier rapport: questions juridiques*****I. Remplacement du matériel de vote électronique et introduction de nouvelles technologies de l'information à la Conférence internationale du Travail****42.** Le Conseil d'administration:

- a) a approuvé le choix technique de base fait par le Bureau, en tenant compte des indications données au cours des discussions de la commission;
- b) a approuvé, sous réserve de sa décision sur le financement de cette proposition, le principe du remplacement du système de vote électronique et la mise en place de nouvelles technologies de l'information à la Conférence dans les meilleurs délais.

(Septième séance; GB.285/11/1, paragraphe 16.)

II. Rôle de la Commission de vérification des pouvoirs

- 43.** Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/11/1, paragraphes 17-21.)

Deuxième rapport: normes internationales du travail et droits de l'homme**III. Ratification et promotion des conventions fondamentales de l'OIT**

- 44.** Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/11/2, paragraphes 1-12.)

IV. Amélioration des activités normatives de l'OIT: assistance technique et promotion

- 45.** Le Conseil d'administration a invité le Bureau à soumettre à la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail, lors de sa 288^e session (novembre 2003), dans le cadre de son examen des améliorations possibles des activités normatives, un nouveau document concernant des mesures concrètes relatives à l'assistance technique et à la promotion, en tenant compte des commentaires formulés lors de la discussion au sein de la commission. (Septième séance; GB.285/11/2, paragraphe 47.)

V. Examen des activités des équipes multidisciplinaires en relation avec les normes

- 46.** Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/11/2, paragraphes 48-57.)

VI. Deuxième session du Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime

47. Le Conseil d'administration:

- a) a pris note de l'avancement des travaux entrepris par le Groupe de travail tripartite de haut niveau sur les normes du travail maritime;
- b) a demandé au Directeur général de soumettre à la 286^e session du Conseil d'administration en mars 2003 un rapport établi par le Bureau, avec l'aide du sous-groupe, sur les caractéristiques essentielles de la proposition de convention consolidée, telle qu'envisagée jusqu'ici, et en particulier sur le rôle que le système de contrôle de l'OIT pourrait jouer.

(Septième séance; GB.285/11/2, paragraphe 66.)

VII. Coopération avec la Banque asiatique de développement

48. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/11/2, paragraphes 67-75.)

VIII. Autres questions

49. Le Conseil d'administration a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa 286^e session (mars 2003) une proposition visant à organiser une séance spéciale de la 91^e session (2003) de la Conférence internationale du Travail pour discuter de l'annexe du rapport du Directeur général sur la situation des travailleurs des territoires arabes occupés. (Septième séance; GB.285/11/2, paragraphes 76-77.)

Douzième question à l'ordre du jour

Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales

Suivi du Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et examen des options relatives à la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration

50. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de préparer des propositions en vue d'une action pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale pendant la période 2003-2005 sur la base des vues exprimées au cours de la discussion de la sous-commission concernant les suggestions faites par le Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. (Quatrième séance; GB.285/12, paragraphe 33.)
51. Le Conseil d'administration a demandé au Bureau de préparer, en consultation avec le bureau de la Sous-commission sur les entreprises multinationales, des propositions plus détaillées, y compris éventuellement un projet de questionnaire, pour la huitième enquête sur la suite donnée à la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale. (Quatrième séance; GB.285/12, paragraphe 34.)

Treizième question à l'ordre du jour

Rapport de la Commission de l'emploi et de la politique sociale

I. Suivi de l'Agenda global pour l'emploi

52. Le Conseil d'administration:

- a) a chargé le Bureau d'élaborer un document visant à examiner de nouveau les éléments de ce qui devrait constituer l'Agenda global pour l'emploi en tenant compte de la discussion actuelle et des discussions passées de la commission, en vue d'une discussion par les membres du bureau de la commission avant la 286^e session (mars 2003) du Conseil d'administration et d'une présentation ultérieure à cette session;
- b) a demandé au Bureau de faire un rapport sur l'évolution mondiale de l'emploi dans la conjoncture économique actuelle et de présenter une analyse assortie d'exemples nationaux de l'efficacité des politiques économiques et des politiques de l'emploi visant à promouvoir la croissance de l'emploi dans le contexte actuel;
- c) a demandé au Bureau, en consultation avec les membres du bureau de la commission, de déterminer les éléments précis d'un agenda convenu en vue d'une discussion approfondie et d'une élaboration encore plus poussée par la commission à ses futures réunions;
- d) a demandé au Bureau de fournir lors des réunions futures de la commission une vue d'ensemble des expériences nationales comparatives, telles qu'elles apparaissent dans l'étude d'ensemble sur l'application des instruments de l'OIT relatifs à l'emploi (conventions n^{os} 122 et 142 et recommandations n^{os} 169 et 189).

(Septième séance; GB.285/13, paragraphe 72.)

II. Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP): une évaluation de l'expérience acquise par l'OIT

53. Le Conseil d'administration:

- a) a recommandé que l'OIT continue à participer aux DSRP et que, si les ressources financières et techniques le permettent, ce travail soit élargi et approfondi;
- b) a demandé au Bureau d'établir un nouveau rapport à lui soumettre en 2004 en vue notamment d'une contribution de l'OIT au prochain examen conjoint des DSRP par le FMI et la Banque mondiale, qui aura lieu au printemps 2005.

(Septième séance; GB.285/13, paragraphe 94.)

III. Le microfinancement au service de la création d'emplois et du développement des entreprises

54. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Septième séance; GB.285/13, paragraphes 95-122.)

IV. Etude de la faisabilité d'une Fiducie sociale mondiale

55. Le Conseil d'administration, ayant pris note des résultats de l'étude de faisabilité tels que résumés à l'annexe I du document GB.285/ESP/4 et des recommandations de la Réunion interrégionale d'experts résumées à l'annexe II, a recommandé: *a)* que, conformément aux recommandations formulées par la Réunion interrégionale d'experts et par la Commission de l'économie informelle à la 90^e session (2002) de la Conférence internationale du Travail, le Directeur général mette en place un projet pilote pour la Fiducie sociale mondiale; *b)* que le financement de ce projet se fasse par des ressources extrabudgétaires; *c)* que la mise en œuvre soit examinée en tenant compte des priorités fixées dans les conclusions de la discussion générale sur la sécurité sociale qui a eu lieu lors de la 89^e session (2001) de la Conférence internationale du Travail; *d)* que, outre les rapports annuels sur l'évolution du projet qui seront fournis au Conseil d'administration, le projet pilote fasse l'objet d'une évaluation importante lancée par le Conseil d'administration avant la fin du mois de décembre 2005 et que des décisions soient prises quant à la poursuite de l'ensemble de la proposition en mars 2006; *e)* que le projet soit doté d'un conseil consultatif tripartite restreint qui sera nommé par le Directeur général du BIT et le bureau du Conseil d'administration. (Septième séance; GB.285/13, paragraphe 146.)

Quatorzième question à l'ordre du jour

Rapport de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes

I. Examen du Programme des activités sectorielles

56. Le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de:

- a)* préparer et soumettre à la 286^e session (mars 2003) du Conseil d'administration, conformément au mécanisme de consultation mentionné à l'alinéa *b)* i) ci-après, un document d'ensemble portant sur la composante «réunions» et la composante «autres activités» contenues dans la nouvelle approche des activités sectorielles et indiquer comment mettre en œuvre cette nouvelle approche au cours de la période biennale 2004-05. Ce document devra tenir compte de toutes les informations disponibles, y compris les annexes I et II du document GB.285/STM/1, ainsi que des vues exprimées par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes et des réponses reçues au questionnaire mentionné au paragraphe *c)* ci-dessous;
- b)* mettre en place, à titre expérimental et sans frais pour le Bureau, un système de consultations entre les sessions du Conseil d'administration qui combinerait:
 - i)* des consultations informelles par le biais des secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs ainsi que des coordonnateurs régionaux gouvernementaux;
 - ii)* un processus de consultation avec des points focaux désignés par les gouvernements pour certains secteurs économiques;
- c)* mettre au point, en consultation avec les représentants tripartites nommés par la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes, un questionnaire visant à définir les problèmes, les besoins et les priorités des secteurs

économiques ainsi que les programmes d'action figurant à l'annexe I susmentionnée du document GB.285/STM/1.

(Quatrième séance; GB.285/14, paragraphe 43.)

II. Suite à donner aux recommandations des réunions sectorielles

- a) Réunion tripartite sur la promotion de bonnes méthodes de relations professionnelles dans le secteur du raffinage du pétrole et de la production de pétrole et de gaz (Genève, 25 février - 1^{er} mars 2002)

57. Le Conseil d'administration:

- a) a autorisé le Directeur général à communiquer la *Note sur les travaux*:
- i) aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;
 - ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;
 - iii) aux organisations internationales intéressés;
- b) a prié le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 29 à 33 des conclusions et dans les parties pertinentes de la résolution.

(Quatrième séance; GB.285/14, paragraphe 48.)

- b) Réunion tripartite sur l'emploi, l'employabilité et l'égalité des chances dans les services des postes et télécommunications (Genève, 13-17 mai 2002)

58. Le Conseil d'administration:

- a) a autorisé le Directeur général à communiquer la *Note sur les travaux*:
- i) aux gouvernements, en les invitant à communiquer ces textes aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressés;
 - ii) aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs intéressés;
 - iii) aux organisations internationales intéressés;
- b) a prié le Directeur général de garder à l'esprit, lors de l'élaboration des propositions relatives au programme de travail futur du Bureau, les vœux exprimés par la réunion aux paragraphes 22 à 24 des conclusions et dans les parties pertinentes de la résolution concernant la consultation tripartite.

(Quatrième séance; GB.285/14, paragraphe 52.)

III. Rapport de la Réunion d'experts sur les conditions de travail et de vie des gens de mer à bord de navires immatriculés sur les registres internationaux
(Genève, 6-8 mai 2002)

59. Le Conseil d'administration:

- a) a pris note du rapport final de la Réunion d'experts sur les conditions de travail et de vie des gens de mer à bord de navires immatriculés sur les registres internationaux et, plus particulièrement, de la déclaration commune adoptée par la réunion, qui est annexée;
- b) d'inviter le Directeur général à transmettre le rapport final aux Etats Membres, aux organisations internationales d'employeurs et de travailleurs ainsi qu'aux autres organisations internationales intéressées.

(Quatrième séance; GB.285/14, paragraphe 57.)

IV. Autres questions

Sûreté maritime: le point sur les travaux en cours et l'action de l'OIT concernant la sécurité portuaire

- 60.** Le Conseil d'administration a pris note de l'avancement des travaux résumés dans le rapport de la commission et a invité le Bureau à présenter un rapport sur les résultats de la Conférence diplomatique de l'OMI à la 286^e session (mars 2003) du Conseil d'administration. (Quatrième séance; GB.285/14, paragraphe 63.)

Quinzième question à l'ordre du jour

Rapport de la Commission de la coopération technique

- 61.** Le Conseil d'administration a approuvé et financé la conduite d'un examen sur place des activités de coopération technique menées sur le terrain durant une année de la période biennale. Les examens sur place, qui ne constitueront pas pour les mandants une évaluation, mais une vérification de la situation réelle, seront entrepris conjointement avec les réunions régionales et seront liés aux évaluations thématiques menées pour la Commission de la coopération technique. Les rapports relatifs à l'examen sur place et à l'évaluation thématique constitueront la base d'un débat ouvert entre les secteurs techniques, les directeurs régionaux et la commission. Chaque examen sera mené par trois membres du Conseil d'administration représentant respectivement les trois groupes, et un groupe tripartite propre à la région sera formé en vue d'effectuer l'opération dans chacune des régions. Un seul examen sera effectué en 2002-03, en liaison avec la réunion régionale envisagée. (Quatrième séance; GB.285/15, paragraphe 76.)

*Seizième question à l'ordre du jour***Rapport du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation**

- 62.** Le Conseil d'administration a pris note du rapport. (Septième séance; GB.285/16.)
- 63.** Le Conseil d'administration a pris note de l'ordre du jour ci-après pour la réunion du groupe de travail qui doit se tenir en mars 2003:
- a) orateur invité et débat;
 - b) Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation: faits nouveaux;
 - c) gouvernance, partenariat social et mondialisation;
 - d) note d'information sur la responsabilité sociale des entreprises.
- (Septième séance, déclaration du président du groupe de travail.)
- 64.** Le Conseil d'administration a pris note de la proposition du groupe de travail selon laquelle le Bureau devrait entreprendre des recherches sur les questions supplémentaires suivantes pour ses futures réunions:
- a) zones franches d'exportation;
 - b) investissements de portefeuille.
- (Septième séance, déclaration du président du groupe de travail.)

*Dix-septième question à l'ordre du jour***Institut international d'études sociales**

- 65.** Le Conseil d'administration a pris note du rapport. (Sixième séance; GB.285/17.)

*Dix-huitième question à l'ordre du jour***Rapport du Directeur général****I. Avis de décès**

- 66.** Le Conseil d'administration a invité le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M^{me} Caron et au gouvernement du Canada. (Première séance; GB.285/18, paragraphe 5.)
- 67.** Le Conseil d'administration a invité le Directeur général à transmettre ses condoléances à la famille de M. M'Polo et au gouvernement de l'Angola. (Deuxième séance; GB.285/18(Add.), paragraphe 5.)

II. Progrès de la législation internationale du travail**III. Administration interne**

68. Le Conseil d'administration a pris note de ces parties du rapport. (Septième séance; GB.285/18, paragraphes 6-20.)

Premier rapport supplémentaire: avis relatifs aux décisions de la Conférence internationale du Travail

- a) Convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975

Mémorandum du Bureau international du Travail

69. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Première séance; GB.285/18/1, paragraphes 1-12.)

- b) Convention (n° 184) sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001

Mémorandum du Bureau international du Travail

70. Le Conseil d'administration a pris note de cette partie du rapport. (Première séance; GB.285/18/1, paragraphes 13-26.)

*Dix-neuvième question à l'ordre du jour***Rapports du bureau du Conseil d'administration*****Réclamation alléguant l'inexécution par le Mexique de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, présentée en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT par neuf organisations de travailleurs***

71. Le Conseil d'administration:

- a) a décidé que la réclamation était recevable uniquement en ce qui concerne les neuf organisations de travailleurs, les autres auteurs de la réclamation n'ayant pas capacité à présenter une réclamation, et sous réserve qu'il soit reçu confirmation que les neuf organisations de travailleurs sont à l'origine de la réclamation;
- b) a décidé, sous réserve de cette confirmation, de soumettre la réclamation au comité créé pour examiner les trois autres réclamations alléguant l'inexécution par le Mexique de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989.

(Cinquième séance [privée]; GB.285/19, paragraphe 8.)

Vingtième question à l'ordre du jour

Composition et ordre du jour des organes permanents et des réunions

Réunion paritaire sur les services publics d'urgence: dialogue social dans un environnement en mutation (Genève, 27-31 janvier 2003)

Invitation d'organisations intergouvernementales

72. Le Directeur général a indiqué au Conseil d'administration qu'il se proposait d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Commission européenne;
- Organisation arabe du travail.

(Septième séance; GB.285/20, paragraphe 1.)

Invitation d'organisations internationales non gouvernementales

73. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter, outre les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut consultatif général auprès de l'OIT, les organisations suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Union européenne des fédérations du personnel communal;
- Association internationale des pompiers;
- Conseil international des infirmières;
- Fédération internationale des associations de spécialistes de la sécurité et de l'hygiène du travail;
- Fédération internationale du personnel des services publics;
- Internationale des services publics;
- Union internationale des syndicats des travailleurs de la fonction publique et assimilés.

(Septième séance; GB.285/20, paragraphe 3.)

**Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi
dans le secteur du tabac**
(Genève, 24-28 février 2003)

Invitation d'organisations intergouvernementales

74. Le Directeur général a indiqué au Conseil d'administration qu'il se proposait d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes:

- Commission européenne;
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture;
- Fonds monétaire international;
- Centre du commerce international;
- Organisation des Nations Unies;
- Fonds des Nations Unies pour l'enfance;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture;
- Programme des Nations Unies pour l'environnement;
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel;
- Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues;
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale des douanes;
- Organisation mondiale de la santé;
- Organisation mondiale du commerce.

(Septième séance; GB.285/20, paragraphe 4.)

Invitation d'organisations internationales
non gouvernementales

75. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter, outre les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut consultatif général auprès de l'OIT, les organisations suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- International Tobacco Growers' Association;
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes.

(Septième séance; GB.285/20, paragraphe 6.)

**Réunion tripartite sur les conséquences
pour l'emploi des fusions et acquisitions
dans le secteur du commerce**
(Genève, 7-11 avril 2003)

Invitation d'organisations intergouvernementales

76. Le Directeur général a indiqué au Conseil d'administration qu'il se proposait d'inviter les organisations intergouvernementales suivantes:

- Union africaine;
- Organisation arabe du travail;
- Coopération économique Asie-Pacifique;
- Commission européenne;
- Association européenne de libre-échange;
- Fonds monétaire international;
- Centre du commerce international;
- Organisation de coopération et de développement économiques;
- Organisations des Etats américains;
- Organisation des Nations Unies;
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;
- Programme des Nations Unies pour le développement;
- Banque mondiale;
- Organisation mondiale du commerce.

(Septième séance; GB.285/20, paragraphe 7.)

Invitation d'organisations internationales
non gouvernementales

77. Le Conseil d'administration a autorisé le Directeur général à inviter, outre les organisations internationales non gouvernementales ayant le statut consultatif général auprès de l'OIT, les organisations suivantes à se faire représenter à la réunion en qualité d'observateurs:

- Confédération générale des syndicats;
- Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales;
- Fédération internationale des femmes diplômées des universités;
- Internationale des services publics;
- Union Network International;

- Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.

(Septième séance; GB.285/20, paragraphe 9.)

**Réunion d'experts sur les normes du travail
pour le secteur de la pêche**
(Genève, 2-4 septembre 2003)

Ordre du jour

- 78.** Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour proposé. (Septième séance; GB.285/20, paragraphe 12.)

Composition

- 79.** Le Conseil d'administration a approuvé la formule de composition proposée. (Septième séance; GB.285/20, paragraphe 14.)

**Colloque international des travailleurs
sur le travail décent dans l'agriculture**
(Genève, 15-18 septembre 2003)

Ordre du jour

- 80.** Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour proposé. (Septième séance; GB.285/20, paragraphe 18.)

Composition

- 81.** Le Conseil d'administration a approuvé la formule de composition proposée. (Septième séance; GB.285/20, paragraphe 21.)

**Désignation de représentants du Conseil
d'administration à diverses réunions**

**Réunion paritaire sur les services publics d'urgence:
dialogue social dans un environnement en mutation**
(Genève, 27-31 janvier 2003)

- 82.** Le Conseil d'administration a désigné M^{me} L. Sasso Mazufferi (employeur, Italie), qui présidera également la réunion. (Septième séance; GB.285/20, paragraphe 22.)

**Réunion tripartite sur l'avenir de l'emploi
dans le secteur du tabac**
(Genève, 24-28 février 2003)

- 83.** Le Conseil d'administration a désigné M. T. Wojcik (travailleur, Pologne), qui présidera également la réunion. (Septième séance; GB.285/20, paragraphe 23.)

**Réunion tripartite sur les conséquences
pour l'emploi des fusions et acquisitions
dans le secteur du commerce**
(Genève, 7-11 avril 2003)

84. Le Conseil d'administration a désigné M. O. A. Omotade (gouvernement, Nigéria), qui présidera également la réunion. (Septième séance; GB.285/20, paragraphe 24.)

**Réunion tripartite sur les défis à relever
et les chances à saisir par les services publics**
(Genève, 19-23 mai 2003)

85. Le Conseil d'administration a désigné M. M. Lambert (employeur, Royaume-Uni), qui présidera également la réunion. (Septième séance; GB.285/20, paragraphe 25.)

**Cinquième Conférence sur le transport
aérien dans le monde**
(Montréal, 24-29 mars 2003)

86. Le Conseil d'administration a approuvé la composition ci-après de la délégation du Conseil d'administration à la Conférence:

M^{me} E. MacPherson (gouvernement, Canada)

M. A. Tan (employeur, Philippines)

M. J. Zellhoffer (travailleur, Etats-Unis)

(Septième séance; GB.285/20, paragraphe 27.)

Documents d'information

**Programme des réunions pour le reste de l'année 2002
et pour 2003**

87. Le Conseil d'administration a été saisi du programme des réunions pour 2002 et pour 2003 tel que présenté dans le document GB.285/Inf.1 et approuvé par le bureau du Conseil d'administration.

**Demandes d'organisations internationales
non gouvernementales désireuses d'être invitées
à se faire représenter à la 91^e session (2003)
de la Conférence internationale du Travail**

88. Le bureau du Conseil d'administration a autorisé le Directeur général:

- a) à inviter les organisations énumérées ci-dessous à se faire représenter à la 91^e session (2003) de la Conférence internationale du Travail, étant entendu qu'il appartiendra à la Commission de proposition de la Conférence d'examiner leurs demandes de participation aux travaux des commissions traitant des questions de l'ordre du jour auxquelles elles ont déclaré s'intéresser particulièrement;

- b) à informer les organisations intéressées qu'elles ne pourront désigner qu'une seule personne pour chacune des questions à l'ordre du jour pour lesquelles leur intérêt aura été reconnu.

Organisations de travailleurs

- Confédération générale des syndicats;
- Fédération des associations de fonctionnaires internationaux.

Autres organisations

- Conseil international des infirmières;
- Fédération internationale Terre des Hommes;
- Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté;
- Organisation internationale de perspective mondiale;
- Organisation mondiale contre la torture;
- Soroptimist International;
- Zonta International.

(GB.285/Inf.3.)

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues

- 89.** Le Conseil d'administration a été saisi des propositions approuvées concernant un certain nombre de colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues présentées dans les documents GB.285/Inf.2 et GB285/Inf.2(Add.).